

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVELLEFEVRE - Mme THYEBALU**Membres excusés** : M. G. GILLOT - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. IZIMER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****« Dijon vu par... » - Edition 2006 – Tarifs du dépliant et des cartes postales**

Monsieur Bouhelier, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un ou plusieurs artistes.

Pour l'édition 2006, la participation de Monsieur Yves Guillot a été retenue.

L'exposition de photographies réalisées par l'artiste sera présentée à l'Hôtel de Ville, au salon Apollon, du 17 juin au 17 septembre 2006.

L'accès à cette exposition sera gratuit. En revanche, des cartes postales et un dépliant édités par la Ville seront vendus. Il est proposé d'en fixer les tarifs respectivement à 0,50 € et 2 € l'unité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - fixer le tarif du dépliant de l'exposition « Dijon vu par... » à 2 € l'unité;

- 2 - fixer le tarif des cartes postales de cette même exposition à 0,50 € l'unité;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**